

Résidence pour personnes âgées

Le C.C.A.S. propose des places d'hébergement en résidences autonomes.

Le territoire de Libourne est équipé de trois R.A. (Résidence Autonomie) appartenant à la Société Anonyme d'H.L.M. Logévie.

Les résidences sont des Etablissements qui accueillent des personnes âgées autonomes. Ce sont des « Etablissements sociaux et médico sociaux » tels que définis par l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.). Ils sont autorisés par le Préfet de la Gironde. La gestion est confiée au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Libourne.

Missions :

Elles s'articulent autour des 4 axes suivants :

- › Accueil des personnes âgées autonomes en recherche d'hébergement dans un lieu collectif et sécurisé
- › Actions d'assistance dans les divers actes de la vie et de soutien, notamment sur le plan social
- › Actions de prévention de la perte d'autonomie
- › Actions d'accompagnement dans la recherche de solutions plus adaptées

Des prestations complémentaires y sont, par ailleurs proposées et organisées par le CCAS :

- › Un service de restauration, du lundi au vendredi midi
- › Un service d'entretien du linge
- › Des animations
- › Une assistance sécurité 24h/24h

Public :

Personnes âgées autonomes

Résidences :

Résidence du Carmel :

21 rue Pline Parmentier – 33500 LIBOURNE
33 T1 bis d'une superficie de 33 m²
1 T3 bis d'une superficie de 40 m²

Résidence Edmond Michelet :

22 rue Dumas – 33500 LIBOURNE
60 T1 bis d'une superficie de 33,83 m² dont 38 T1bis dans des bâtiments de plein pied et 22 1bis dans un immeuble collectif.

Résidence Henri Moreau :

Impasse du Poilu – 33500 LIBOURNE

- 2 T2 (de 40 à 45 m²)
- 18 T1 bis (de 32 à 35 m²)
- 3 T1 (de 22 à 24 m²)

Les résidences du Carmel et Henri Moreau se situent dans le centre-ville de Libourne à proximité des lieux de vie stratégiques et historiques de la commune et de l'artère piétonne qui relie la place Abel Surchamp et l'Esplanade François Mitterrand ; la résidence Edmond Michelet se situe à proximité du Centre Hospitalier Robert Boulin et de la Clinique du Libournais.

Les résidences sont reliées par [les transports urbains gratuits CALIBUS](#) gérés par la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Un minibus de 9 places est utilisé pour transporter les résidents(es) aux animations proposées par le service.



Renseignements au 05 57 55 33 70
ou par mail : residence-animation.seniors@mairie-libourne.fr



HOTEL DE VILLE
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h